

Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies  
Institut Mines-Télécom

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

**Décision du 29 septembre 2020 portant nomination de membres du conseil d'école  
de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne-Pays de la Loire**

Le ministre de l'économie, des finances et de la relance,

Vu le décret n° 2012-279 du 28 février 2012 modifié relatif à l'Institut Mines-Télécom, notamment son article 22 ;

Vu l'arrêté du 5 décembre 2016 relatif à l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne-Pays de la Loire, notamment son article 4 (3°) ;

Vu la décision du 27 février 2017 portant nomination des membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne-Pays de la Loire,

Décide :

Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés membres du conseil d'école de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne-Pays de la Loire, en qualité de représentants de collectivités territoriales ou de leurs groupements :

*Sur proposition du conseil de Brest Métropole*

En tant que titulaire, M. Bruzac (Hubert), en remplacement de Mme Fagot-Oukkache (Rébecca).

En tant que suppléant, M. Gourtay (Michel).

*Sur proposition de la présidente de Nantes Métropole*

En tant que titulaire, M. Roussel (Fabrice), en remplacement de M. Affilé (Bernard).

En tant que suppléante, Mme Langlois (Pauline), en remplacement de M. Salecroix (Robin).

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne-Pays de la Loire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 29 septembre 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le vice-président  
du conseil général de l'économie, de l'industrie,  
de l'énergie et des technologies,*

LUC ROUSSEAU